



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 27 février 2019

## Plante Bleue et MPS renforcent leur coopération

*Lors du Salon International de l'Agriculture, l'Interprofession VAL'HOR et MPS ont renouvelé leur accord de coopération, en y associant les 2 associations en charge de l'animation des réseaux, Excellence Végétale pour Plante Bleue et MPS-France. Cet accord renforce le rapprochement entre Plante Bleue et MPS*

La première convention entre VAL'HOR et MPS s'est traduite par des avancées notoires permettant de valoriser les complémentarités entre les deux schémas de certification et de mutualiser les moyens pour accompagner les producteurs français dans leurs démarches d'écoresponsabilité :

- Mise à disposition du référentiel d'usage et de l'outil informatique d'enregistrement et d'évaluation des usages MPS pour la certification Plante Bleue HVE;
- Accord des 2 organismes certificateurs pour la réalisation d'audits combinés Plante Bleue et MPS-ABC par OCACIA;
- Accompagnement à la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques, avec l'organisation d'une journée technique d'échanges le 27 septembre 2018, qui a rassemblé 80 participants.

La nouvelle convention triennale, qui porte sur la période 2019-2021, entend renforcer cette coopération autour de 3 axes :

- **Encourager et accompagner** la production horticole vers les démarches d'écocertifications et l'adoption de bonnes pratiques ;
- **Communiquer sur les écocertifications** vers les publics professionnels et institutionnels, en vue de la reconnaissance des deux dispositifs Plante Bleue et MPS-ABC ;
- **Mutualiser les informations et renforcer les synergies**

A cette fin, cette convention associe Excellence Végétale et l'association MPS-France, en charge de l'animation des réseaux Plante Bleue et MPS.



Plusieurs actions concrètes vont être mises en place dès 2019 :

- **Communiquer auprès des producteurs sur les enjeux de durabilité** en horticulture, les bénéfices liés aux outils de certification et la complémentarité entre approches de bonnes pratiques et évaluation de pression environnementale, en proposant un parcours d'engagement et de progrès pouvant associer différents niveaux et outils de certification.

Dans cet esprit, **VAL'HOR et MPS encourageront leurs adhérents respectifs à adopter la signature "Fleurs de France"** destinée à porter le message de durabilité de la filière horticole auprès du grand public.

- Renouveler les journées de **formation et d'échanges** entre producteurs et auprès des conseillers horticoles sur les bonnes pratiques et les référentiels Plante Bleue HVE et MPS-ABC.
- **Organiser la concertation entre acteurs professionnels de l'amont et de l'aval** pour promouvoir la reconnaissance des progrès réalisés, notamment en matière de biocontrôle. Une première table ronde se tiendra le 11 septembre 2019 lors du Salon du Végétal
- Agréger les informations sur les entreprises certifiées, afin de mesurer et de **communiquer sur le poids de la production horticole française engagée dans des démarches d'éco-responsabilité** et de produire des données statistiques sur les progrès des entreprises.

Par ailleurs, VAL'HOR et MPS continueront à échanger sur les passerelles et outils renforçant les synergies entre MPS-ABC et Plante Bleue et facilitant la transparence, la traçabilité et le pilotage des pratiques des entreprises, ainsi que sur l'évaluation et l'ajustement périodique du référentiel d'usages MPS-ABC pour la France.

## Contact

Excellence Végétale  
Sylvie Robert  
s.robert@excellence-vegetale.org  
01 53 91 45 54

MPS-France  
Marie-Françoise Petitjean  
mf.petitjean@orange.fr  
09 63 53 60 21



## Plante Bleue et MPS-ABC : deux labels complémentaires pour témoigner de l'éco-responsabilité des entreprises françaises

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux conditions responsables de production des fleurs et plantes qu'ils achètent. Les labels répondent à ces attentes et sont un moyen de garantir transparence et bonnes pratiques. Les deux principales éco-certifications spécifiques au secteur horticole français sont **Plante Bleue** et **MPS-ABC**. **260 producteurs français, représentant près de la moitié de la production française, sont engagés dans l'un de ces 2 schémas de durabilité.**

### Plante Bleue : la certification horticole environnementale et sociale française



La certification "Plante Bleue" garantit une production respectueuse de l'environnement, grâce à des exigences visant à limiter les impacts environnementaux en matière de protection des cultures, de gestion de l'eau, de fertilisation, d'énergie et de déchets. Le cahier des charges comporte également des engagements sociaux et sociétaux. "Plante Bleue" est une démarche progressive en trois niveaux : auto-évaluation des pratiques de production, certification de bonnes pratiques et certification fondée sur des indicateurs de résultats dite de "Haute Valeur Environnementale". Lancée en 2011, "Plante Bleue" est reconnue par le Ministère de l'Agriculture. [www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr)

**L'association Excellence Végétale** a pour mission de promouvoir les végétaux et les entreprises engagées dans les signes de reconnaissance de la qualité, de l'origine et de l'éco-responsabilité. Elle assure l'animation et la promotion des entreprises certifiées "Plante Bleue". Excellence Végétale est également l'organisme de défense et de gestion, agréé par l'Inao, pour les Label Rouge attribués au végétal d'ornement. [www.qualite-plantes.org](http://www.qualite-plantes.org) - 01.53.91.45.5

### La certification environnementale internationale MPS-ABC



La certification horticole internationale MPS-ABC garantit des modes de production éco-responsables, grâce à un outil d'évaluation et de traçabilité des usages. MPS-ABC mesure et évalue la performance environnementale des productions, en comparant leurs usages d'intrants (produits phytosanitaires, engrais, énergie) à des standards par culture et en notant leurs modes de gestion de l'eau et des déchets). Selon ses pratiques, l'entreprise est qualifiée A, B ou C. A est la meilleure qualification et la seule à pouvoir arborer le label MPS. MPS-ABC contribue à la traçabilité des usages de produits phytosanitaires, d'engrais et d'énergie à l'échelle de l'entreprise. Lancée en 1995, MPS-ABC regroupe 3000 producteurs dans plus de 40 pays. <https://www.my-mps.com/fr/>

**L'association MPS-France** représente les producteurs français engagés dans une certification MPS, tant au niveau national qu'auprès de MPS international. Elle œuvre à faire reconnaître leurs acquis et encourage une dynamique d'échanges et de progrès entre ses adhérents français. MPS-France : [mf.petitjean@orange.fr](mailto:mf.petitjean@orange.fr) - 06.63.10.56.72

